

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020



SOMMAIRE

- **SÉCHERESSE ESTIVALE : ANTICIPER... OUI MAIS SANS LÉSER LES USAGES AGRICOLES**
- **STOCKAGE DE L'EAU : TOUJOURS AU CENTRE DES CONFLITS**
- **UN NOUVEAU RÉGLEMENT EUROPÉEN POUR ENCADRER LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES**
- **IRRIGANTS D'EUROPE : ACTIONS ET COMMUNICATION**
- **IRRIG@CTU : POUR UNE COMMUNICATION RENOUVELÉE**
- **RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2019-2020**
- **IRRIGANTS DE FRANCE AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2020**



C'est dans un contexte tout à fait particulier que nous vous présentons ce rapport d'activité, alors même que nous vivons une crise sanitaire sans précédent, et que de nombreuses voix conviennent de la nécessité pour la France de rebâtir une indépendance alimentaire, basée sur une production agricole française de qualité. Le modèle d'une telle souveraineté ne peut se construire sans accès à l'eau et sans une gestion efficace et efficiente de celle-ci. L'année 2020 et son mois de juillet sans pluie, a également montré toute l'importance de l'eau pour lutter contre la sécheresse et les effets du changement climatique. Il y a aujourd'hui une vraie urgence à avoir accès à l'eau, à pouvoir la stocker, ce qui passe par une politique de

l'eau ambitieuse. Certes la volonté est bien là : réaffirmée par le ministre Denormandie au mois d'août à travers des mesures de simplification et de financement pour la mise en place de retenues d'eau, mais les paroles doivent se traduire en actes. En effet, nous n'oublions pas que le dossier de l'eau est également et avant tout entre les mains du ministère de l'écologie. Si Mme Wargon, avant son changement au sein du Gouvernement, s'était engagée à chercher des solutions pragmatiques, force est de constater la difficulté d'appliquer la définition législative de la gestion équilibrée de l'eau, mettant au même niveau « protection de la biodiversité » et « usages économiques de l'eau ». L'enjeu des prochains mois pour IRRIGANTS de France est donc de trouver les moyens juridiques pour sécuriser les volumes prélevables et par là même les AUP et les retenues d'eau.

SÉCHERESSE ESTIVALE : ANTICIPER... OUI MAIS SANS LÉSER LES USAGES AGRICOLES

L'année 2019 a été marquée par une sécheresse prolongée qui a affecté une grande partie du territoire français et a conduit à la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau. L'actualité politique s'est donc emparée de cette thématique avec la volonté d'anticiper les prochaines sécheresses. IRRIGANTS de France agit pour que l'irrigation ne soit pas la principale perdante de cette volonté d'anticiper.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA GESTION DES CONFLITS D'USAGE EN SITUATION DE PÉNURIE D'EAU

Une mission parlementaire présidée par Loïc Prud'homme (LFI) avec l'appui de Frédérique Tuffnell en co-rapporteur (Ecologie-Démocratie-Solidarité) a été mise en place pour étudier les situations de conflits entre usagers. Dans ce cadre, Éric Frétilière, a représenté les IRRIGANTS de France, ainsi que la FNSEA et les JA, lors d'une audition le 22 janvier 2020



à l'Assemblée Nationale. Cela a été l'occasion de mettre en avant l'importance primordiale d'augmenter l'offre en eau disponible, qui reste le premier levier pour une meilleure anticipation des contraintes climatiques. Ainsi le développement des moyens de stockage de l'eau, le transfert de l'eau vers des bassins déficitaires, ou la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sont autant de voies qui doivent être soutenues. Éric Frétilière a également rappelé l'importance d'avoir des lieux de concertation et de décisions où l'ensemble des acteurs est réuni, où un équilibre dans la représentation entre usagers est assuré, et où l'État apporte son arbitrage. Ainsi les différents

accords-cadres de gestion quantitative concertée de la ressource en eau signés par les différents partenaires (Chambres d'agriculture, conseils départementaux, collectivités, syndicat d'irrigation, préfet, agences de l'eau...) représentent l'un des meilleurs moyens de trouver des solutions locales et d'anticiper les conflits face à des situations de pénuries d'eau, de même le rôle essentiel des cellules sécheresse.

Le rapport de la mission, qui a été rendu public début mai, a émis 25 recommandations. Plusieurs d'entre-elles sont proches des propositions du rapport commandé par le Ministère de la Transition Écologique au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) sur le retour d'expérience de la gestion de la sécheresse 2019, et ont été reprises dans un document d'orientation envoyés aux préfets.

UNE VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT DE MIEUX ANTICIPER LES SÉCHERESSES

Lors du comité national de l'eau le 14 mai 2020, la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon

a rappelé « La nécessité de rester attentif dans tous les territoires afin d'éviter des pénuries d'eau d'ici la fin de l'été ». Dans ce cadre, et en amont de la réunion du CNE, un projet d'instruction technique avait été transmis, avec pour objectif de demander aux préfets de prendre de nouvelles dispositions pour anticiper davantage et améliorer la gestion de crise. L'analyse du projet de texte par IRRIGANTS de France, la FNSEA, les JA, la coopération Agricole, et l'APCA a soulevé plusieurs points pour lesquels de nouvelles propositions ont été formulées et regroupées au sein d'une contribution commune transmise le 13 mai, la veille du CNE. Les OPA ont également souligné la nécessité de maintenir l'accès à l'eau pour l'agriculture, au même titre que la préservation de la fonction biologique des cours d'eau.

Le 23 juin 2020, un courrier de présentation des « Orientations techniques à mettre en œuvre suite au retour d'expérience de la gestion de la sécheresse 2019 » a été adressé aux Préfets coordonnateurs de bassin, et aux Préfets de région et de département par la ministre Élisabeth Borne et la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon. Plusieurs de nos propositions ont été retenues dans ce document final. Il reste cependant certains points de divergence. Le niveau de crise pose problème car il introduit une hiérarchie dans les usages, contraire au code de l'environnement (cf. articles L210-1 et L211-1). Alors que nous avons pourtant signifié ce point dans notre note, notre remarque n'a pas été prise en compte. Ce problème est récurrent, et nous y sommes extrêmement attentifs dans l'ensemble des négociations en cours. Le texte propose un renforcement des mesures de restrictions, ce qui semble déjà avoir été appliqué dans plusieurs bassins en 2020. Et enfin, la limitation des dérogations est mentionnée dans ce texte, celles-ci seront encadrées via des orientations nationales. Nous devons rester vigilants sur ce point.

Désormais, les négociations se déroulent à l'échelle des bassins, au sein de chaque « comité ressource en eau », mais IRRIGANTS de France restera attentif à toute évolution du dossier et portera l'ensemble des points de vigilance mentionnés dans les différentes instances de négociation.

STOCKAGE DE L'EAU : TOUJOURS AU CENTRE DES CONFLITS

Malgré la volonté politique affichée d'avancer sur la mise en œuvre des projets de retenues d'eau, la mise en place effective des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) reste extrêmement difficile.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE QUI NE SUFFIT PAS

Depuis la fin des assises de l'eau, en juillet 2019, seuls trois projets ont émergés. Malgré un affichage par le MTE de 58 PTGE en cours, à l'heure actuelle, seuls 3 projets ont abouti : Grand Chambéry-Savoie dont les ouvrages sont construits (retenue collinaire de 12 000 m³), Puiseaux-Vernisson-Loiret dont les plans

d'actions et de financement sont actés (réserves 1 million de m³ et transfert d'eau 0,8 millions de m³) et le PTGE du Midour-Gers et Landes pour lequel la CLE du SAGE Midouze a voté « oui » en mars 2020 (volume total de 4,5 millions de m³). Les autres projets sont toujours bloqués. Les raisons des points de blocage sont multiples : difficulté d'acceptation sociale, clarification de la gouvernance, mais également lourdeur de l'instruction administrative et complexité des montages financiers. Il faut rappeler que le gouvernement s'est fixé l'objectif d'élaborer une cinquantaine de projets de territoire pour la gestion de l'eau d'ici 2022, puis d'atteindre 100 projets à horizon 2027. Cet objectif, qui permet de prendre en compte les attentes des différents usagers d'un territoire, et d'anticiper sur le changement climatique, a d'ailleurs été réaffirmé à diverses reprises par les ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture.

DES CONTENTIEUX TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Les OUGC sont de plus en plus confrontés à des attaques concernant les autorisations pluriannuelles de prélèvement (AUP) et à des recours sur les arrêtés d'autorisation des réserves d'eau. A ce jour, il y a 21 contentieux concernant des retenues sur les 34 du bassin Loire Bretagne, 41 contentieux toujours sur des retenues sur les 60 en projet dans le bassin Adour Garonne dont 14 ont fait l'objet d'une annulation d'autorisation, sans oublier les 6 contentieux sur les AUP délivrées à des structures collectives OUGC. Ces différents recours ont des effets néfastes considérables à la fois sur la pérennité des exploitations, directement concernées par ces contentieux, mais également sur l'engagement des agriculteurs dans les démarches collectives autour de la gestion de l'irrigation, et dans la mise en route des PTGE. Notre analyse des décisions d'annulation montre que le jugement se base sur le fait que les études d'impacts sont considérées comme insuffisantes et incomplètes. Ainsi les tribunaux pointent

du doigt le manque de précision des études d'impacts et l'absence d'analyse concrète des incidences directes et indirectes des prélèvements sur les hydro – systèmes et sur la baisse effective des prélèvements futurs. Or ces études sont extrêmement complexes et longues à mener et également économiquement très lourdes, alors même que les projets sont toujours remis en cause.

DES PROPOSITIONS POUR SORTIR DE L'IMPASSE LÉGISLATIVE

Pour sortir de ces impasses, IRRIGANTS de France, en lien avec la FNSEA, l'APCA, les JA, et la Coopération agricole s'emploie à faire évoluer le cadre législatif. Lors de nos discussions avec le ministère de l'Écologie, et malgré les engagements de Mme Wargon avant son changement au sein du Gouvernement, force est de constater que dans les services du ministère, il existe un refus d'appliquer la définition législative de la gestion équilibrée de l'eau, mettant au même niveau protection de la biodiversité et usages économiques de l'eau, après les exigences de salubrité publique et d'alimentation en eau potable. Notre objectif est donc bien de placer la production agricole parmi les priorités d'usage de la ressource en eau. Nous devons permettre, qu'au sein des schémas directeurs et d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l'objectif précis de stockage de l'eau soit poursuivi, dans le cadre d'une gestion équilibrée de la ressource de l'eau, telle que défini par le code de l'environnement. Celle-ci doit permettre de satisfaire ou de concilier tous les usages : vie biologique et activités humaines, sans hiérarchie entre eux. La contre-offensive face aux attaques judiciaires est également d'encadrer la définition des volumes pour l'irrigation dans le droit, et de sécuriser le fonctionnement des Organismes Uniques. Un décret est désormais en projet, afin de donner un cadre juridique consolidé à la gestion quantitative de l'eau. C'est dans ce contexte, que nos propositions sont actuellement portées et défendues par IRRIGANTS de France auprès du ministère de l'Écologie.



Retenir l'eau pour irriguer

UN NOUVEAU RÉGLEMENT EUROPÉEN POUR ENCADRER LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES

Une nouvelle étape a été franchie puisque le Parlement Européen a adopté formellement mercredi 13 mai 2020 l'accord interinstitutionnel sur le règlement relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau usée en agriculture. Les mesures édictées s'appliqueront trois ans après l'entrée en vigueur du règlement, c'est-à-dire dans le milieu d'année 2023.

Il faut rappeler que la réutilisation des eaux usées traitées, pourtant déjà mise en pratique depuis plusieurs dizaines d'années en France, n'a été officiellement autorisée qu'en 2010. Aujourd'hui, avec seulement 19 000 m³ réutilisés par jour, la France se situe encore très loin de nombreux pays et des volumes réutilisés en Californie (plus 7,6 millions de m³ réutilisés par jour). La REUT est identifiée comme l'une des voies pour s'adapter au changement climatique, et l'objectif de la France, affirmé lors des conclusions des Assises de l'Eau en 2019, est de tripler les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisées d'ici 2025.



REUT : un premier panorama en France

Dans le souhait exprimé par le gouvernement lors des Assises de l'eau de favoriser le développement de la REUT, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a publié une fiche sur le sujet. Cette fiche présente les caractéristiques et l'évolution des projets de REUT en France (origine de la démarche, volumes utilisation finale...). Elle précise aussi les raisons pour lesquelles certains projets ont été abandonnés, les éléments de succès de projets qui fonctionnent.

Elle revient également sur les usages mixtes et le développement des usages industriels, et aborde les freins/leviers et actions incitatives pour développer les opérations de REUT. Très opérationnelle, elle est disponible sur le site du CEREMA <https://www.cerema.fr/fr/actualites/premier-panorama-reutilisation-eaux-usees-traitees-france>



Les représentants d'IRRIGANTS d'Europe à Barcelone

DES OBJECTIFS LOUABLES...

Les objectifs du nouveau règlement européen sont de trois ordres :

- prévenir les potentiels obstacles à la libre circulation des produits issus de l'irrigation avec de l'eau usée traitée en mettant en place des critères communs européens garantissant la sécurité sanitaire et environnementale
- renforcer la confiance du public dans la REUT,
- apporter une solution au problème de la raréfaction de la ressource en eau.

Ce texte a été adopté à l'issue de deux ans de travaux. Un premier texte ayant été proposé par la Commission Européenne le 28 mai 2018, il aura fallu presque deux ans pour que le trilogue s'accorde sur une version finale. En effet, les discussions qui ont eu lieu entre les états membres en juillet 2019 ont été relativement compliquées du fait de la très forte scission qu'il existe entre les Etats Membres du « Sud » qui pratiquent la REUT (Espagne, Italie, Grèce, Portugal, Chypre et France), et ceux du « Nord » qui freinent à la mise en place de cette dernière. Il s'agit d'un véritable enjeu politique et économique, ce qui a grandement complexifié le débat.

... MAIS DES MODIFICATIONS CONTRAIGNANTES QU'IL NOUS FAUDRA LEVER

Ce nouveau règlement apporte de profondes modifications à la réglementation actuellement en vigueur en France. L'un des principaux points de changement concerne la réhausse des seuils d'innocuité. Ce relèvement des niveaux de qualité sanitaires pose la question du coût, et du développement du procédé. La seconde principale modification concerne la nature du porteur de projet. Ainsi, les agriculteurs devront systématiquement passer par les exploitants des STEU pour porter des projets de REUT.

Actuellement, l'ensemble des travaux d'application du règlement européen au niveau français sont suivis activement par IRRIGANTS de France au sein du Groupe de Travail « REUT » du CORENA. Nous avons identifié une voie possible d'assouplissement des seuils de qualité. En effet, la notion de « barrière » introduite dans le règlement européen est une possibilité pour les États membres de moduler les classes de qualité fixées par le règlement. Afin d'assurer la pérennité des projets de REUT opérationnels sur le terrain et de favoriser le

développement de ce procédé, IRRIGANTS de France s'attachera à ce que les différentes possibilités soient analysées afin d'adapter le texte européen et sa mise en œuvre en France.

IRRIGANTS D'EUROPE : ACTIONS ET COMMUNICATION

L'association lancée en 2016 continue de déployer ces actions pour faire connaître nos positions et porter la voix des irrigants sur les différents dossiers politiques européens. IRRIGANTS d'Europe a ainsi pu participer au congrès EIP Water meeting de Saragosse en décembre 2019. Ce congrès a eu pour objectif d'encourager l'innovation dans le secteur de l'eau, en réunissant les principaux acteurs européens pendant 3 jours. IRRIGANTS d'Europe a organisé une demi-journée d'interventions dédiées aux nouvelles technologies utilisées dans la gestion de l'eau à laquelle la France a participé via une intervention de Bruno MOLLE (ingénieur de recherche à l'Inrae) sur les économies d'eau permises par les changements de matériel et de pratiques d'irrigation. Si la situation sanitaire 2020 a malheureusement freiné certaines de nos actions, nous avons réactualisé un « position paper », envoyé au printemps aux principaux décideurs européens. Celui-ci sera prochainement repris sous une forme plus synthétique afin d'avoir à disposition un document simple, dans lequel ne figureront que les points clés, à destination d'un public cible plus général. De plus, IRRIGANTS d'Europe prévoyait d'organiser une conférence à Bruxelles, afin notamment de toucher les décideurs politiques. Cet évènement majeur est pour le moment reporté, à un moment où la situation sanitaire redeviendra favorable. Dans les projets importants de l'association, il faut retenir l'ouverture de l'association à de nouveaux pays dans les prochains mois. En effet, aujourd'hui IRRIGANTS d'Europe réunit seulement quatre pays : la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Des contacts sont en cours avec plusieurs pays du Sud, notamment Chypre, Malte et la Grèce, qui souhaitent intégrer l'association, mais également avec l'Allemagne, les Pays Bas et la Roumanie. L'ouverture à ces différents pays est un point essentiel pour Éric Frétilière, afin d'étendre notre sphère d'influence, et renforcer nos actions politiques européennes.



irrig@ctu : pour une communication renouvelée

La communication vers les groupements d'irrigants et vers nos partenaires est plus que jamais l'un des objectifs phare d'IRRIGANTS de France. C'est pour répondre à ce besoin que Irrig'Actu revient sous la forme d'une newsletter, rebaptisée irrig@ctu. Notre objectif est d'avoir un support d'informations plus moderne et plus convivial, dont chaque article soit renvoyé vers le site d'IRRIGANTS de France. Le premier numéro, paru le 10 avril 2020, a touché directement 220 destinataires. Le nombre de clics et d'ouverture après envoi s'est révélé très satisfaisant pour ce type de Newsletter, ce qui montre un intérêt manifeste de la part des destinataires. De plus, ce support étant destiné à un public plus large que celui de nos adhérents, nous avons reçu plusieurs nouvelles demandes d'abonnement. IRRIG@ctu aura une parution rythmée en fonction de l'actualité. L'objectif est d'informer sur des dossiers d'actualité, les données hydrologiques, les innovations dans le domaine de l'irrigation, les avancées politiques ou sur nos actions de promotion ou de défense des intérêts des irrigants.

RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2019-2020

Les conditions climatiques 2020 ont été certes moins préoccupantes qu'en 2019, mais l'année s'est caractérisée par une période estivale très chaude et un mois de juillet 2020 exceptionnellement sec.

UN ÉTÉ CHAUD ET SEC

L'été 2020 a présenté des températures très élevées. Après le pic de chaleur de fin juillet, une seconde vague de chaleur s'est déroulée entre le 6 et le 13 août, marquée par des températures nocturnes élevées. Une très grande partie du territoire a ainsi été concernée par les fortes chaleurs, et le nord du pays a connu des températures exceptionnellement élevées. Or, côté précipitations, celles-ci ont été inexistantes en juillet et sont restées rares sur le sud et l'est du pays en août, accentuant le phénomène de sécheresse. Malgré des pluies orageuses sur l'ouest et le nord dans la seconde moitié du mois, et plus localement en Nouvelle-Aquitaine, le mois d'août 2020 enregistre un déficit de pluie de 20 %.

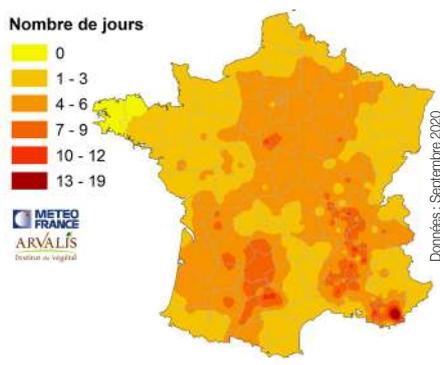
DES NAPPES BIEN RECHARGÉES EN HIVER

Les pluies globalement abondantes de

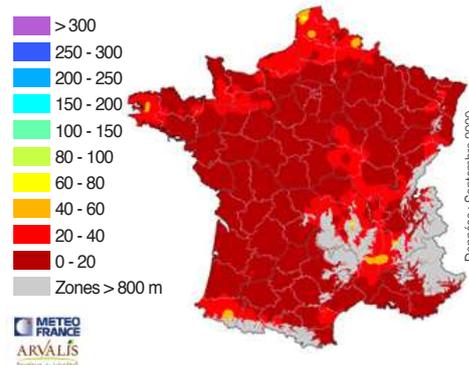
l'automne-hiver ont permis aux nappes de bénéficier d'une recharge abondante, dont le bénéfice s'est poursuivi jusqu'au début de l'été, la vidange ayant démarré plus tard et plus lentement. Ainsi fin juin, la situation globale des nappes était tout à fait satisfaisante sur la majeure partie du territoire avec des niveaux autour de la moyenne, voire supérieurs à celle-ci.

UNE CAMPAGNE D'IRRIGATION CORRECTE

Il faut retenir que malgré ces conditions climatiques exceptionnelles, les irrigations se sont ainsi déroulées correctement dans une grande majorité des départements. En effet, les arrêtés d'irrigation ont été relativement limités sur juillet, et même s'ils se sont généralisés en août, ils ont été globalement plus tardifs qu'en 2019. Cependant, cette campagne ne doit pas masquer les tensions rencontrées dans de nombreux territoires à travers notamment la réécriture des arrêtés cadre. La nécessité d'anticiper les sécheresses à venir, et le besoin en eau est plus que jamais d'actualité. L'année hydrologique 2019/2020 montre, s'il en était besoin, qu'il nous faut augmenter les capacités de stockage pour utiliser l'été l'eau tombée l'hiver.



Nombre de jours où la température journalière est supérieure ou égale à 36°C sur la période du 15 juin au 15 août 2020



Cumul de précipitation (mm) du 1^{er} au 31 juillet 2020



Eau, sols, agricultures et territoires : un espace dédié au Salon international de l'agriculture

mise en avant pour interpeller les présentés pour approfondir les sujets évoqués, sans oublier la présence d'un écran diffusant un diaporama. Notre présence commune a également été l'occasion de se faire identifier et de sensibiliser les acteurs politiques et institutionnels sur les sujets de l'irrigation et du drainage. Plusieurs événements organisés sur le stand ont favorisé ces rencontres institutionnelles, dont l'inauguration du stand, ou un petit-déjeuner presse. IRRIGANTS de France ainsi que les différents partenaires sont globalement très satisfaits de cette édition partagée.

IRRIGANTS de France au salon international de l'agriculture 2020

Le Salon international de l'agriculture est chaque année le rendez-vous incontournable du monde agricole. C'est pourquoi IRRIGANTS de France, l'Association française pour l'eau, l'irrigation et le drainage (AFEID), les Chambres d'agriculture France, pour proposer aux visiteurs un stand spécifiquement dédié à l'importance de la gestion de l'eau et des sols. Il s'agissait de montrer qu'irrigation et drainage sont des alliés de l'agroécologie et de la biodiversité, à l'échelle de la parcelle comme à l'échelle des territoires. Notre objectif premier a été de créer les conditions de dialogue avec les visiteurs du Salon et la profession agricole, répondre aux questionnements du public et « parler technique » afin de dépasser les idées reçues. Une maquette présentant l'eau dans le sol était